

ANNEE 2013

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ANNEE 2012

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2012

MINISTERE DE LA JUSTICE

EXAMEN DU PROJET DE LOI N° 06/2012 PORTANT REVISION DE
LA CONSTITUTION (2^e LECTURE)

Pages

1. Ouverture de la séance.....	02
2. Membres du Gouvernement présents.....	02
3. Discussion générale.....	07
4. Fin de la Séance.....	41

Secrétaires élus

Présidence de

- Monsieur Mbaye NIANG

Monsieur Moustapha NIASSE,

- Monsieur Modou Mberry SYLLA

Président

Séance plénière du mardi 18 septembre 2012

(La séance est ouverte à 16h20)

- 1 -

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

- Madame Aminata TOURE, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions.

- 2 -

OUVERTURE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs la séance est ouverte.

Notre collègue Yetta SOW s'excuse de ne pas pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Notre Collègue est excusée.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°06/2012 portant révision de la Constitution. Je vais donner la parole à notre collègue Idrissa Diallo, Rapporteur de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains.

Mon cher Collègue, vous avez la parole.

MONSIEUR IDRISSE DIALLO

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,
Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec
les Institutions,

Monsieur le Président,

Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec
les Institutions,

Mes chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le lundi 17 septembre 2012 sous la présidence de Maître Djibril WAR, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner en deuxième lecture le projet de loi constitutionnelle n°06/2012 portant révision de la Constitution.

Le Gouvernement était représenté par Madame Aminata TOURE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et Monsieur Mansour SY, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions, accompagnés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a souhaité la bienvenue à Madame le Ministre, à son collègue ainsi qu'à toute l'équipe qui les accompagne.

Prenant la parole, Madame le Ministre de la Justice s'est réjouie d'être devant la représentation nationale. Elle a ensuite rappelé que c'est un projet qui est revenu pour une deuxième lecture.

Madame le Ministre de la Justice dira que c'est dans un contexte de demande sociale très forte et des désastres provoqués par les fortes pluies et les inondations qui ont contraint beaucoup de familles à aller vivre dans des abris de fortune que le Président de la République a décidé de rationaliser toutes les ressources publiques. Par conséquent, il urge, après analyse, de faire l'économie des dépenses allouées au Sénat d'autant plus que l'ensemble des compétences du Sénat pouvait être dévolu à l'Assemblée nationale.

Ainsi, dira-t-elle le présent projet de loi a pour objet :

- de restaurer la chambre unique comme seul organe du Pouvoir législatif ;
- de supprimer la Vice-présidence ;

- de remplacer le Conseil Economique et Social par le Conseil Economique, Social et Environnemental.

Madame le Ministre a ensuite indiqué que les articles 1, 2, 3, 4 et 5 du présent projet de loi ont eu pour conséquences la modification de plusieurs articles de la Constitution.

Prenant la parole à la suite de Madame le Ministre, vos Commissaires ont d'abord tenu à la féliciter et à saluer son courage. Ils ont ensuite formulé des observations qui, pour l'essentiel, se résument aux points suivants :

Concernant la soumission du projet de loi à l'Assemblée nationale, vos Commissaires l'ont étudié et adopté en Commission après amendement. L'Assemblée nationale, en sa séance plénière du mercredi 12 septembre 2012 l'a aussi adopté à la majorité. Des Commissaires ont estimé qu'ils sont convoqués pour une seconde lecture. Il est constaté qu'aucune observation ou modification n'a été formulée par le Sénat. Tous les arguments allant dans le sens de la suppression du Sénat ont été développés par vos Commissaires lors de la première lecture. La deuxième lecture pourrait converger vers l'adoption du projet de loi. Il s'agit aujourd'hui, d'encourager Madame le Ministre, à confirmer pour la deuxième fois le vote de ce projet de loi adopté lors de la plénière du 12 septembre dernier. Cette décision réaliste nous éviterait d'user de la procédure du référendum dont les frais et charges d'organisation et de tenue seraient une dépense supplémentaire coûteuse pour l'Etat.

Certains Commissaires ont salué le fait que, pour la première fois, dans l'histoire institutionnelle de notre pays, un projet de loi a été rejeté par le Sénat et renvoyé à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture. Ce qui prouve la vitalité de nos institutions et la maturité de notre démocratie. Ils ont fait remarquer par contre que, malgré les corrections apportées, il reste encore des articles à modifier dans notre Constitution et au niveau d'autres lois de notre dispositif textuel. Ils souhaiteraient pour la prochaine fois, en de telles occasions, mettre en place un comité d'experts pour la conception des projets de modification ou de suppression des lois.

Des Commissaires ont trouvé l'argument tiré de la pluie, des inondations et des sinistrés, léger dans la forme même s'il est, par ailleurs, pertinent dans le fond, car on ne peut pas être sourd à l'appel des populations en détresse. L'annonce de la suppression du Sénat a été une mesure très populaire parce que bien accueillie par la majorité des Sénégalais. Si ces événements malheureux n'étaient pas survenus, les élections sénatoriales auraient eu lieu

le 16 septembre 2012 à raison de 45 sénateurs élus au suffrage universel indirect et 55 nommés par le Président de la République. Les motifs évoqués ne constituent pas une raison suffisante pour supprimer une institution aussi importante et vitale pour notre démocratie.

Des Commissaires estiment que des discussions autour du mode de désignation des sénateurs, des compétences du Sénat ou du décalage de la date des élections étaient mieux perçues en lieu et place d'une proposition de suppression pure et simple de l'institution. Monsieur le Président de la République avait promis d'engager des discussions avec les acteurs de la vie nationale, notamment l'opposition, malheureusement cela n'a pas été fait.

Pour d'autres Commissaires par contre, cette seconde lecture aurait bien pu être évitée. Elle est la conséquence malheureuse d'une absence de dialogue et de concertation.

Des Commissaires ont rappelé que le Sénat a été supprimé en 2000 par référendum et réintroduit à nouveau par l'Assemblée nationale sans aucune forme de concertation avec les acteurs.

Vos Commissaires diront que si la suppléance du Président de la République en cas de vacance a été retirée à l'Assemblée nationale et transférée au Sénat, c'était dans le seul dessein de faire la guerre à l'actuel Président de la République. Dès lors, il importe de réparer cette injustice en donnant la suppléance désormais au Président de l'Assemblée nationale et ramener en même temps la durée du mandat de ce dernier à 5 ans.

Vos Commissaires pensent que la Vice-présidence n'a aucune utilité, elle doit être supprimée.

S'agissant du Conseil Economique et Social un de vos Commissaires a souligné que son mandat prend fin en 2014. Il existe au sein de l'institution, une Commission qui prend en charge les questions environnementales. Pourquoi ne pas attendre alors la fin du mandat pour apporter les modifications souhaitées ? Un Commissaire a estimé que la suppression et le remplacement de cette institution par une nouvelle, à savoir le Conseil Economique, Social et Environnemental répond le plus à une préoccupation politique : celle de placer des militants frustrés dont l'espoir a été déçu par la suppression du Sénat.

Répondant aux différentes interpellations, Madame le Ministre de la Justice a rappelé sa fierté d'appartenir à un Gouvernement dont le Président de la

République a été élu par près de 65% du peuple et soutenu par la forte majorité des députés à l'Assemblée nationale. Madame le Ministre a salué l'appel à la concertation. Elle a aussi rappelé que ce projet de loi a été bel et bien discuté et élaboré par des experts.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n° 06/2012 portant révision de la Constitution, en deuxième lecture. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je remercie notre collègue Rapporteur de la Commission.

Madame le Ministre, en saluant votre présence et celle de votre collègue, Monsieur le Ministre Mansour SY, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais adresser mes salutations à l'ensemble des Députés ici présents. Quelques observations rapides. A la page 4, deuxième paragraphe, 6^e ligne : après « Président du Sénat », supprimer « son Bureau ».

A la 7^e ligne, après « devant le Président de l'Assemblée nationale », supprimer « et son Bureau ».

Toujours à la page 4, dernier paragraphe, première ligne : « alinéa 1^{er} » et non « alinéa 1 ».

Dernière ligne : « alinéa 1^{er} » et non « alinéa 1 ».

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Madame le Ministre.

Vous voulez poser des questions à Madame le Ministre parce que j'ai entendu des voix ? Il nous est signalé que le rapport qui a servi de base aux observations de Madame le Ministre n'est pas le même texte que celui que les députés ont.

Nous allons faire circuler les observations de Madame le Ministre dans la salle, par écrit, et on avance. Vous êtes d'accord ?

Chers Collègues, avez-vous, à votre tour, des observations à faire sur le rapport de notre collègue, Idrissa DIALLO ?

Notre collègue Sangoné SALL a demandé la parole.

MONSIEUR SANGONE SALL

Merci, Monsieur le Président.

A la page 4, il est dit : « ...des Commissaires ont rappelé que le Sénat a été supprimé en 2000 par référendum, et réintroduit à nouveau ». Je crois que « à nouveau » est superfétatoire, quand on dit que c'est « réintroduit », ce n'est plus la peine de préciser « à nouveau ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Y a-t-il d'autres Collègues qui voudraient formuler des observations sur le rapport ? Il n'y en a plus.

Je vous remercie.

-3-

DISCUSSION GENERALE

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Je voudrais auparavant vous informer que la Conférence des Présidents s'est réunie hier et a organisé, à cette occasion, comme il se doit, le débat.

La Conférence des Présidents a, dans ce cadre, réparti le temps de parole fixé pour la discussion générale.

La répartition suivante a été faite : Groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar : 60 minutes, soit une heure ; le Groupe parlementaire des Libéraux et Démocrates : 15 minutes ; les Non- inscrits : 15 minutes.

Je précise que la distribution interne des temps de parole a été effectuée par les Groupes et à l'interne, ainsi que par les Non- inscrits.

Je signale aussi qu'il n'y aura pas de deuxième tour de parole conformément à la procédure en vigueur. Il y a un seul tour de parole et puis après, on ira vers la fin de l'examen du texte.

Voici la liste des orateurs inscrits, désignés par les Groupes et par les Non-inscrits, depuis hier.

Monsieur Mbaye NIANG : 3 mn
Monsieur Doudou Issa NIASSE : 3 mn
Monsieur Mamadou FAYE : 3 mn
Madame Ndèye Fatou DIOUF: 3mn
Madame Woraye SARR: 3 mn
Madame Sokhna DIENG: 2mn
Monsieur Aimé ASSINE: 3 mn
Madame Aïyatou Taïybou BALDE : 3 mn
Madame Awa NIANG: 3mn
Monsieur Daouda DIA: 3mn
Madame Fatou THIAM: 3mn
Monsieur Abdoulaye Makhtar DIOP : 2 mn
Monsieur Ahmadou DIA : 2 mn
Monsieur Mamadou BADJI : 3 mn
Monsieur El Hadji MANGANE : 4mn
Madame Aïssatou DIOUF : 3mn
Madame Aïssatou MBODJ : 3mn
Monsieur Demba Diop : 3 mn
Monsieur Samba KOITA : 3 mn
Madame Awa DIAGNE : 3 mn
Monsieur Cheikh Tidiane NDIAYE : 4mn
Monsieur Oumar SARR n°1 : 3mn
Madame Khadidiatou DIEDHIOU : 2 mn
Monsieur cheikhou Oumar SY : 3 mn
Madame Magatte TALL : 3mn
Monsieur Djibo KA : 2 mn
Monsieur Amadou Mame DIOP : 4mn
Monsieur El Hadji Moustapha DIOUF : 4 mn
Monsieur Modou DIAGNE : 3mn
Monsieur Moustapha DIAKHATE : 4 mn.

Tous ceci a été élaboré d'accord partie entre les deux Groupes parlementaires et les Non-inscrits.

La parole est à notre collègue Mbaye NIANG, pour 3 mn.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,
Monsieur le Ministre de la Fonction Publique,
Mesdames, Messieurs les Collaborateurs des Ministres,
Chers Collègues,
(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Doudou Issa NIASSE, pour 3mn.

MONSIEUR DOUDOU ISSA NIASSE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Chers Collègues,

Mon Collègue Mbaye NIANG vient de me devancer quant aux arguments à développer pour l'adoption de cette loi. Il me semble que, aujourd'hui, l'Assemblée, à l'unisson, va voter ce projet de loi. C'est un projet de loi qui confère à l'Assemblée sa légitimité, sa prééminence sur le Sénat.

Et, je m'en vais aussi répondre à certaines allégations qui ont mis l'accent sur le fait que les députés que nous sommes n'ont pas mis l'accent sur les préoccupations du Président de la République quant aux sinistres et la réponse apportée à ces inondations, à ces sinistres, à ces malheurs par le Président de la République.

Il me semble que la première préoccupation des Députés, ici présents, majorité et minorité confondues, est de répondre positivement à l'appel du Peuple sénégalais qui nous a élu. Le Président de la République ayant fait droit aux préoccupations du Peuple, aux problèmes du Peuple, il est normal que les élus que nous sommes, puissent voter ce texte, parce que je ne peux pas jeter la pierre sur les éléments du Sénat qui n'ont pas voté le projet, parce que désignés, parce que n'étant pas les représentants du peuple souffrant, ils peuvent se permettre de ne pas voter une loi qui va en direction des intérêts de ces populations.

Mais, nous qui avons été choisis par ce peuple souverain, il me semble que...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Mamadou Faye, pour 3 mn.

MONSIEUR MAMADOU FAYE

Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Chers Collègues,

Le Sénat, en sanctionnant négativement le projet de loi sur la suppression du Sénat, le poste de Vice- président et du Conseil économique et social, nous retourne ce projet pour une seconde lecture conformément aux textes. Mais, c'est un bel exercice de test de fonctionnement démocratique de nos institutions.

Il ne faut pas s'en offusquer mais essayons tous de tirer les enseignements essentiels dus, à mon avis, à un déficit communicationnel ou un manque de dialogue social et politique global sur la gestion des catastrophes telles que les inondations, véritables calamités au Sénégal depuis quelques années.

J'essaie aussi de comprendre depuis que la procédure est enclenchée, pourquoi certains collègues n'ont pas adhéré à cette dynamique de suppression, notamment le Groupe des Libéraux et des Démocrates et peut-être d'autres, qui semblent ramer à contre courant des aspirations du peuple sénégalais sur cette question précise de suppression. Mais, j'invite ces

collègues à faire preuve de dépassement et de comportement républicain, de sursaut national et de citoyenneté pour être en phase avec notre peuple meurtri.

L'ampleur de ces catastrophes et les conséquences qui en découlent nous engagent tous à nous mettre debout pour y faire face et aucun sacrifice n'est de trop. Le poste de Vice- président, la suppression du sénat, celle du Conseil économique et social sont des sacrifices pour engranger des ressources additionnelles pour lutter contre les inondations.

Mais, fort de tout cela, nous demandons et nous tendons la main à cette opposition ou à ceux qui n'ont pas voté depuis que le processus est enclenché, pour que cette fois- ci, le vote soit positif pour la suppression qui est un gage, pour l'Assemblée nationale, de manifester son soutien envers les populations sinistrées.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

La parole est à notre collègue Ndèye Fatou DIOUF.

MADAME NDEYE FATOU DIOUF

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions,

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Woraye SARR, pour trois minutes.

MADAME WORAYE SARR

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mes encouragements à l'endroit de Madame le Ministre et Monsieur le Ministre chargé des Relations avec les Institutions, ainsi que vos proches collaborateurs.

Monsieur le Président,

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie. La parole est à notre collègue Sokhna DIENG pour 2mn.

MADAME SOKHNA DIENG

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,
Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec
les Institutions,
Mesdames, Messieurs les Collaborateurs des Ministres,
Chers Collègues,

Monsieur le Président,

Nous passons en seconde lecture sur ce projet de loi de révision constitutionnelle. Comme je l'ai rappelé hier, en Commission, c'est par absence de dialogue, peut-être de concertation que nous sommes devant ce fait accompli.

Et, je voudrais vous dire également que les Sénateurs qui ont rejeté ce projet de loi vendredi, ne l'ont pas fait pour des intérêts personnels ; c'était un baroud d'honneur tout simplement pour pérenniser cette institution qui est la leur et pour contribuer au renforcement de la démocratie sénégalaise, qui est chantée sur tous les cieux. Et, je crois que ce sont des Sénateurs sortants, qui n'ont aucun intérêt à rejeter un projet de loi qui ne les concerne pas de fait.

En m'abstenant, la dernière fois, je le faisais par solidarité pour cette Institution à laquelle j'ai participé pendant toute une législature. Et, je voudrais également vous dire que maintenant que des Sénateurs ont été reçus par le Président de la République ainsi que les travailleurs du Sénat, je pense qu'il est inutile d'entrer dans une querelle politico-politicienne.

En tout cas, je m'interdis de bloquer les Institutions de la République, je m'interdis de ne pas venir porter assistance à des populations en danger et en

détresse. Et, c'est la raison pour laquelle, conformément à notre référence Cheikh Ahmadou Bamba Khadimou Rassoul, je prêcherais la bonne parole, je serais animée de bonnes intentions et je ferais de bonnes actions.

Et, comme l'a dit le regretté Président Lamine GUEYE : « Un oui n'a de sens que si celui qui le dit a le droit de dire non ». Donc, je voterais ce projet de loi en plénière et au Congrès.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie. La parole est à notre collègue Aimé ASSINE, pour 3mn.

MONSIEUR AIME ASSINE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame, Monsieur les Ministres,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Chers Collègues,

On a l'habitude de dire que l'avenir dépend des actions entreprises dans le présent. Cette compréhension dépend d'une vision juste de l'histoire de notre société.

Notre société, la société sénégalaise est reconnue de tous comme havre de Téranga, de tolérance mais aussi et surtout de solidarité ; ce sont ces vertus et particulièrement la dernière citée qui nous interpelle tous aujourd'hui. Je me conforte à l'idée que toutes ces valeurs, qui sont le fruit de notre éducation et de nos cultures adventistes, ne peuvent satisfaire les aspirations humaines de nos populations en souffrance dans les eaux, la boue et au bon gré des moustiques si celles-ci ne sont pas interprétées ou même réinterprétées et appliquées. C'est pourquoi, je vous invite à prendre conscience de notre devoir à proposer des réponses absolues et des idéaux performants pour y faire face.

En ce qui concerne le Président de la République Macky SALL, il a fait sa partition ; nous nous invitons nous aussi à le suivre dans ce sens, comme

nous l'indique notre société. C'est la raison pour laquelle, mes chers Collègues, je vous invite à voter justement ce projet de loi.

Comment, face à ses malheurs, pourrions-nous devenir sourds à l'appel du Chef de l'Etat ? Puisqu'il s'agit aujourd'hui, plus que jamais, de trouver une réponse historique aux questions de l'heure que traverse notre pays et qui ont pour nom des inondations, des coupures d'électricité, en un mot le mal-être dans lequel le Sénégal est plongé en supprimant tout ce qui ne contribuerait plus au développement de notre pays.

Après les agences, nous voilà aujourd'hui arrivés à supprimer la Vice-présidence qui, du reste, n'a jamais été pourvu. Nous avons assisté à des suppressions d'agences et de différentes directions ; pourquoi pas aujourd'hui ce Sénat qui, au vu est au su de tout le monde a été rejeté par le peuple lui-même. Quitte à ce qu'il soit reformulé ou pas quand nécessité sera ; pour l'instant, il faut reconnaître que ce n'est pas le Sénat que le Sénégal doit avoir dans ses institutions.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Aïyatou Taïbou BALDE.

MADAME AÏYATOU TAÏBOU BALDE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs de Madame le Ministre,

Honorables invités,

Par rapport au Sénat, je vote pour sa suppression, pour la simple et bonne raison que c'est la première fois dans l'histoire du Sénégal que la deuxième chambre vote contre une loi déjà votée au niveau de l'Assemblée. Donc, puisque les Sénégalais n'en veulent pas, en tant que sénégalaise patenté, je vote contre cette loi.

Concernant le Conseil économique et social, je vote pour sa suppression parce que tout simplement, jusqu'au moment où je vous parle l'impact ne se voit pas au niveau de nos régions et je suis pour son remplacement par le Conseil Economique, Social et Environnemental parce qu'au niveau de la région de Kolda nous vivons la déforestation.

Aujourd'hui, la forêt de Kolda est complètement lessivée et nos bois sont également transportés vers d'autres horizons. Par rapport aux changements climatiques, la pollution, la déforestation et l'environnement influent aujourd'hui négativement sur notre sol. Donc, au niveau de la région de Kolda, vraiment c'est une chose préoccupante et nous sommes pour le remplacement du Conseil Economique et Social par le Conseil Economique, Social et Environnemental.

Le Président avait dit qu'il y aura une session spéciale sur les inondations et je pense que les honorables députés vont y adhérer massivement. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Awa NIANG pour 3 mn.

MADAME AWA NIANG

Merci, Monsieur le Président.

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à notre collègue Daouda DIA, pour 3mn.

MONSIEUR DAOUDA DIA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur, Madame les Ministres,

Honorables Députés,

Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur l'opportunité de supprimer ou de maintenir des Institutions de la République.

Honorables Députés, le Sénégal a été toujours une exception et demeure une exception démocratique en Afrique ; nous n'avons jamais connu de coups d'Etat. Allah nous en préserve !

Nous avons eu à organiser une série d'élections non contestées. Donc, cette exception démocratique devrait nous conduire à une exception économique.

Mais, à travers cette exception démocratique, il faut d'abord régler la question des Institutions. Comment ?

En fixant les règles du jeu. Les inondations ont poussé le Président de la République, son Excellence Macky SALL à proposer la suppression du Sénat ainsi que la Vice-présidence. Par contre, je suis sûr et certain qu'un seul instant il n'a pensé à la suppression de l'Assemblée nationale. Pourquoi ? Parce que s'il y a un consensus national sur la Présidence de la République et sur l'Assemblée nationale, il n'y a pas de consensus national sur le Sénat, de même que sur la Vice-présidence.

Régler donc la question des institutions va nous conduire à quitter l'Etat légal pour l'Etat de droit. Le 23 juin 2011 en est une parfaite illustration.

L'Etat de droit est la base de tout développement...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.
La parole est donnée à notre collègue Fatou THIAM pour 3mn.

MADAME FATOU THIAM

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Ministre,

(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Abdoulaye Makhtar DIOP pour 2mn.

MONSIEUR ABDOULAYE MAKHTAR DIOP

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Madame le Ministre,
Monsieur le Ministre,
Honorables Députés,

Pour moi, il ne s'est rien passé de nouveau depuis la dernière session extraordinaire à l'occasion de laquelle nous examinions l'actuel texte, donc, je confirme mon vote .

MONSIEUR LE PRESIDENT

Notre collègue Ahmadou Dia a la parole pour 2mn.

MONSIEUR AHMADOU DIA

Merci, Monsieur le Président.
Madame le Ministre,
Monsieur le Ministre,
Chers Collègues,

(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je donne la parole à notre collègue Mamadou BADJI pour 3mn.

MONSIEUR MAMADOU BADJI

Merci, Monsieur le Président.
Madame le Ministre,

(Intervention en Diola).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.

Je vais donner la parole maintenant à notre collègue El Hadji MANGANE pour 4mn.

MONSIEUR EL HADJI MANGANE

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions,

Honorables Députés,

Nous voici à nouveau réunis pour une 2^e lecture du projet de loi n°06/2012 portant révision de la Constitution et ayant pour objet de restaurer la Chambre unique comme seul organe du pouvoir législatif, de supprimer la Vice-présidence, de remplacer le Conseil économique et social par le Conseil Economique, Social et Environnemental.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

... [Suite de l'intervention en wolof].

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Aïssatou DIOUF pour 3mn.

MADAME AÏSSATOU DIOUF

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions,

Honorables Députés,

Il ne s'agit pas de rivalité, ni d'une guerre entre deux parlements mais c'est la Nation sénégalaise qui appelle ces fils que nous sommes à voter pour la suppression du Sénat, parce qu'illégitime, bâti sur des bases anti démocratiques. En tout cas moi, Aïssatou, ce soir, en collaboration avec nos honorables députés je vais voter pour la suppression de ce Sénat.

Madame la Ministre, soyez notre interprète auprès du Président de la République ; vous lui direz, de ma part, de la part des honorables députés que nous allons le soutenir parce que, souvenez vous ! Le Président de la République a été victime de la loi rétroactive ici à l'Assemblée nationale ; donc, je crois qu'il ne va pas bafouer les textes ni les règlements de ce pays.

Il ne s'agira pas ce soir de faire de la politique politicienne ou bien de montrer que j'appartiens à tel ou tel parti, mais ce sont les populations sénégalaises qui vivent sous les eaux qui ont besoin d'être aidées et nous allons fouiller, bêcher partout où besoin sera pour soutirer de l'argent afin d'aider ces populations à sortir de ce gouffre.

... **[Passage en wolof]**. Nous avons rompu avec ces pratiques d'arnaque et de requêtes, d'insultes, de n'importe quoi ... **[Passage en wolof]**.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Aïssatou MBODJ pour 3 mn.

MADAME AÏSSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame le Ministre, vous revenez pour la deuxième fois, ce n'était pas prévu. L'agenda gouvernemental n'avait pas prévu votre présence aujourd'hui. Il me semble que le Congrès devait se tenir avant le week- end, donc avant la date prévue pour les élections sénatoriales. Seulement, il y a un bouleversement de cet agenda, dû à la volonté des sénateurs, m'a- t-on dit tout à l'heure.

Je pense qu'il faut revoir la critique parce que le Président a reçu des gages et les gages n'émanent pas des sénateurs élus. Bref, je voulais dire que ce soir ou demain, le Sénat va certainement mourir de sa belle mort à la suite d'une agonie douloureuse et longue. Mais, tel un patriarche, il va nous laisser un testament plein d'enseignements... **[Passage en Wolof]**.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Demba DIOP pour 3 mn.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions,

[Intervention en Wolof].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Samba KOITA pour 3mn.

MONSIEUR SAMBA KOITA

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Je vous remercie. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Il y a quelques années je n'y pensais pas, mais aujourd'hui je suis ici avec vous.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, je crois qu'on devrait rendre un bon service au peuple sénégalais parce que c'est grâce à eux que nous sommes là aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Le peuple sénégalais souffre. Les sinistrés sont fatigués. Nous leur avons rendu visite un peu partout, de l'intérieur à la capitale, Dakar ; des grandes villes aux villages. Il y a beaucoup de zones qui sont inondées. Quand on voit une femme dehors tenant la main de sa fille ou de son fils, je dis que ce n'est pas possible. Il faut que le peuple sénégalais se mette debout. Vous les élus, il faut que vous vous leviez, il faut rendre service à votre peuple. Vous n'êtes pas là pour vous seulement. En tout cas, ce projet de loi, il faut le voter, j'appelle solennellement la majorité à toutes les positions, nous sommes du peuple sénégalais, nous devons voter.

Merci, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Notre collègue Awa DIAGNE a la parole, pour 3 mn.

MADAME AWA DIAGNE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions,

Mesdames, Messieurs les membres du cabinet,

Chers Collègues,

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de rendre grâce à Dieu, Allah le Tout puissant pour nous avoir donné la possibilité de nous retrouver encore une fois ici.

Monsieur le Président,

La population du Sénégal a donné un signal fort le 1^{er} juillet, espérant voir un changement dans cet hémicycle avec les députés que nous sommes et la demande de suppression de ce Sénat était très forte.

Monsieur le Président, le rejet du Sénat prouve pour la première fois que nous sommes en train de nous diriger vers la vraie démocratie. La démocratie s'installe au Sénégal et aujourd'hui, comme dit un Américain fier « **I am an american** », je crois que le sénégalais de Fongonlimbi, de Golmy peut être lui aussi fier de dire « **I am a Senegalese** ».

Monsieur le Président, la démocratie et la considération voudraient que l'on prenne en compte les préoccupations de cette population, et la suppression du Sénat en est une. D'aucuns ont parlé ici des employés du Sénat, mais le Président Macky SALL, dans son programme de **Yoonu Yokute** avait dit: « La création d'emplois » ; donc, ce n'est pas cet homme- là qui va supprimer les emplois.

Donc, Monsieur le Président, Honorables Députés, je crois que le Président Macky SALL est soucieux des employés du Sénat. Ce ne sont pas des étrangers, ce sont des fils du Sénégal.

Je ne parlerai pas du poste de Vice-Président qui n'a jamais existé. On vient de parler de cette situation mais, à situations nouvelles mesures exceptionnelles. Certes, il y a les inondations, mais on peut parler d'autres choses. Le 31 juillet, il y a eu un accident mortel que je peux assimiler au bateau « le Diola », c'est le bus de Tambacounda ; des parents qui ont vu des enfants mourir devant eux, une mère qui a perdu ses trois enfants.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Cheikh Tidiane NDIAYE, pour 4 mn.

MONSIEUR CHEIKH TIDIANE NDIAYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions

Chers Collègues,

La majorité de la population sénégalaise ne veut plus du Sénat et de la Vice-présidence. Pour dire qu'il n'est pas une obligation pour le Sénégal d'avoir un Sénat à côté de l'Assemblée nationale et une Vice-présidence inutile.

Il faut comprendre que cette suppression ne constitue pas un affaiblissement de nos Institutions mais bien au contraire, il s'agit d'un renforcement de notre capacité à bien maîtriser la situation actuelle des Sénégalais dont l'inondation et tant d'autres.

Le budget du Sénat, nous dit-on, s'élève entre 7 et 8 milliards, nous permettant d'économiser entre 30 et 40 milliards en cinq ans, comme le Gouvernement précédent l'avait fait pour le « Plan Jaxaay ». Ces montants seront réorientés pour le fonctionnement et même l'organisation de la question des inondations.

Donc, aujourd'hui, les représentants du peuple, que nous sommes, devons voter pour la suppression du Sénat et de la Vice-présidence et le renforcement du Conseil Economique et Social qui devient Conseil Economique, Social et Environnemental.

... (Suite de l'intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Oumar SARR n°1, pour 3mn.

MONSIEUR OUMAR SARR N°1

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions,

Chers Collègues,

J'aimerais bien que nous ayons à l'esprit, devant cette arnaque politicienne que constitue cette révision constitutionnelle, cette citation pleine de sens d'Abraham LINCOLN : « On peut tromper une partie du peuple tout le temps et tout le peuple une partie du temps mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps ».

En politique comme dans la vie, il faut dire avant tout ce qui est, ne pas « sucrer », mais dire honnêtement ce qui est. Le mensonge peut, certes, servir à sauver les fausses autorités mais seulement en un temps limité. Ne faites pas du mensonge votre style de gouvernement, dites-nous qu'« Avec ce Sénat-là et son mode de désignation, nous ne sommes pas sûrs d'être majoritaires, nous avons des problèmes politiques, c'est pourquoi nous décidons de le dissoudre.

En 2014, après les locales et en fonction des résultats obtenus par ce qu'il restera de la Coalition autour de l'APR, nous verrons comment le ressusciter ».

C'est cela que vous devez dire. Dites cela, c'est plus honnête ! N'utilisez pas le prétexte des inondations, nous vous l'avions déjà dit. Avec la dissolution, au mieux des cas, il y aura une économie de 1,5 milliards cette année. Avec ces économies de 4 milliards par an, la prévision de 7 milliards pour 2012 étant une exception, il faut plus d'un siècle pour régler les problèmes d'inondations, et beaucoup d'entre nous ne seront pas là pour vérifier quoi que ce soit.

Pour le Conseil économique et social, il y a en plus de la mesquinerie. Comment comprendre que le déplacement d'une conjonction « et », et l'ajout d'un adjectif puisse supprimer une Institution, c'est-à-dire faire démissionner un Président d'une institution et son cabinet, rayer de la liste 120 personnes et se préparer à nommer 120 conseillers marrons à leur place.

La ruse en politique a ses limites. Cette tricherie n'honore pas le Sénégal et sa démocratie. Vous savez tous que tous les aspects environnementaux étaient intégrés dans le Conseil économique et social, il y avait même une commission de développement durable et dans tous les rapports annuels les aspects environnementaux avaient une place prépondérante...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mon cher collègue, votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Khadidiatou DIEDHIOU, pour 2 mn.

MADAME KHADIDIATOU DIEDHIOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs.

Madame le Ministre, la dernière fois, aucune réponse n'a été apportée aux questions que je vous ai posées. Je me demande s'il était nécessaire même de les poser. En tout cas, depuis lors, je n'ai rien vu qui me pousse à changer de position. Je reste convaincue que les raisons avancées dans le texte ne sont pas les vraies raisons qui sont à l'origine de la suppression du Sénat.

Au contraire, Madame le Ministre, le défi pour vous, aujourd'hui, c'est peut-être de réformer le Sénat afin d'avoir un Sénat accepté par les Sénégalais. Si l'autre Sénat est en train de se battre, il va peut-être tomber, mais il va tomber les armes entre les mains.

Madame le Ministre, je ne suis pas convaincue aussi de la suppression du Conseil Economique et Social, pour en faire un Conseil Economique, Social et Environnemental. Rien ne me convainc, surtout pas la façon dont les inondations sont en train d'être gérées. Nous savons que certains ont été expulsés des sites pour avoir parlé au niveau des médias, pour avoir dénoncé leurs conditions d'hébergement.

J'entends à travers les médias que d'autres qui voulaient organiser des marches ont été expulsés pour avoir émis le vœu de s'exprimer. Alors, pour toutes ces raisons, Madame le Ministre, je ne suis pas convaincue...

[BROUHAHA].

Vous savez, nous n'avons pas de leçons à recevoir de qui que ce soit, surtout pas de vous...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, chère collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Cheikhou Oumar SY, pour 3mn.

MONSIEUR CHEIKHOU OUMAR SY

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Je suis un peu gêné, parce que ces discours ont été déjà tenus. On pouvait vraiment avancer, de manière pragmatique, parce qu'au moment où nous débattons il y a des citoyens qui sont à Yeumbeul, Thiaroye, Bambey et partout, qui pataugent dans l'eau. Et on peut les sauver, on peut les aider. Ils nous regardent aujourd'hui et ils disent... **[Passage en Wolof]**... C'est vrai, l'Assemblée nationale doit faire son devoir, une procédure est là. J'invite mes collègues de l'opposition surtout à avoir un dépassement d'esprit... **[Passage en Wolof]**.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. La parole est à notre collègue Magatte TALL, pour 3 mn.

MADAME MAGATTE TALL

Monsieur le Président,
Madame le Ministre,
Monsieur le Ministre,
(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, chère collègue.

La parole est à notre collègue Djibo Leyti KA, pour 2mn.

MONSIEUR DJIBO LEYTI KA

Merci, Monsieur le Président.

D'abord, la semaine dernière, ici même dans cette salle, on nous a donné une fausse information. Le budget de la Vice-présidence de la République est de deux (02) milliards, a-t-on dit. C'est 172 512 000 par an. On parle de deux(02) milliards.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Amadou Mame DIOP, pour 4 mn.

MONSIEUR AMADOU MAME DIOP

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Madame le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Les membres du cabinet de Madame le Ministre,

Chers Collègues,

Il nous est permis aujourd'hui de nous prononcer sur le projet de loi portant révision de la Constitution, qui est souvent présentée comme une opportunité politique qui n'en est pas une, parce que dans le programme de « Yoonu

Yokkuté », il est bien dit « une proposition des réformes institutionnelles y compris la suppression du Sénat par voie référendaire ».

Il ne fait aucun doute pour nous tous que l'établissement d'une démocratie passe inéluctablement par la mise en place d'institutions crédibles, légitimes, rationnelles et fonctionnelles.

La proposition de suppression du Sénat intervient dans un contexte particulier de souffrance des milliers de Sénégalais vivant dans les eaux, sans oublier les défis non moins importants à relever dans tous les domaines du développement. Elle exige, dès lors, pour être comprise comme mesure clé de bonne gouvernance, d'être vue moins comme un appauvrissement de notre arsenal institutionnel mais, analysé sous l'angle de l'urgence, il y a à mener une politique de rationalisation des moyens de l'Etat ; raison pour laquelle, nous ne comprenons pas le refus de la suppression du Sénat votée par la majorité des Sénateurs qui, d'ailleurs, pour la première fois, rame à contre courant des propositions de l'exécutif. Ce qui en soi est salubre, n'eût été son parfum de revanche et de mise en défi contre des alliés d'hier devenus adversaires politiques. Ce qui, à mon sens, ne saurait tenir devant les préoccupations des Sénégalais qui se trouvent ailleurs que dans des querelles de politiques politiciennes.

Nous tous nous avons intérêt à ce que ce projet de loi passe... (**Intervention en wolof**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole revient maintenant à notre collègue El Hadji Moustapha DIOUF, pour 4 mn.

MONSIEUR EL HADJI MOUSTAPHA DIOUF

Je vous remercie, Monsieur le président.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

L'histoire retiendra, et c'est le rôle d'ailleurs de l'histoire ; l'histoire, c'est l'histoire naturelle de l'homme pour parler comme Michelin, l'histoire retiendra

la décision, la délibération de cette auguste Assemblée après le comportement du Sénat. Le Sénat qui a montré à l'opinion, au monde entier qu'il ne devait jamais exister, qu'il n'avait pas sa raison d'être, que cela devient véritablement une bizarrerie institutionnelle.

Regardez, aujourd'hui, l'Assemblée revient sur le texte, le Sénat, non ! Donc, si le Sénat n'est pas d'accord, le texte revient devant les députés mais non plus devant les sénateurs, parce qu'ils ne sont pas importants. Ces Sénateurs sont nommés par un Président de la République, chef de l'Exécutif pour une bonne majorité. 65 sénateurs sur 100, c'est une injure faite au principe sacrosaint de la séparation des pouvoirs, c'est une violation flagrante de la Constitution sénégalaise qui départage les pouvoirs.

Un pouvoir nomme un autre pouvoir et lui demande de voter des lois : les Sénateurs votent des lois et pour la plupart ils ne sont pas élus. Ne serait-ce que pour cela, la suppression du Sénat s'impose ; on n'a pas le droit de nommer des gens pour leur demander de voter des lois. Mais quand même, où est la séparation des pouvoirs ?

Un Président qui nomme des Sénateurs qui votent les lois de la République, y compris les lois constitutionnelles. C'est extrêmement grave. C'est pourquoi, la suppression du Sénat est une exigence du peuple sénégalais. On ne peut pas ne pas supprimer ce Sénat qui sert à caser du personnel politique.

I faut le reconnaître pour Abdoulaye WADE, et demain pour Macky SALL ; c'est cela qu'on n'accepte pas. Moi, je ne parle pas des inondations ; le Sénat, même sans inondations, devrait être supprimé, il n'a pas sa raison d'être.

... (Passage en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Modou DIAGNE, pour 3 mn.

MONSIEUR MODOU DIAGNE

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Je voudrais d'abord saluer la clairvoyance des sénateurs qui ont refusé de se faire hara kiri. Je crois que notre présence ici, pour une deuxième fois, justifie largement l'existence d'un Sénat. Dans toutes les grandes démocraties du monde, vous avez une chambre haute et une chambre basse. Si le Sénat était inutile, ... **(Passage en Wolof)**.

Aujourd'hui, on peut se poser la question de savoir que vaut la parole du Président de la République ? Ce manque de concertation a causé cette perte de temps, ces allées et retours parce que, encore une fois, ... **(Passage en Wolof)**.

Malheureusement, ... **(Passage en Wolof)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est au dernier intervenant, notre collègue Moustapha DIAKHATE.

MONSIEUR MOUSTAPHA DIAKHATE

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions,

Honorables Députés,

Chers Collègues,

... **(Intervention en Wolof)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie toutes et tous, chers collègues. Avant de donner la parole à Madame le Ministre, comme le prévoit la procédure, j'ai reçu un certain nombre de demandes qui évoquent des articles pertinents du Règlement intérieur et leurs alinéas.

La première demande provient de notre collègue Djibril WAR, Président de la Commission des Lois qui évoque l'article 70, au nom duquel il souhaite prendre la parole. Je voudrais lire l'article 70 à l'intention de tous les collègues.

L'article 70 du Règlement intérieur dit ceci : « Les membres du Gouvernement, les Présidents et les Rapporteurs des Commissions obtiennent la parole quand il la demande pour apporter des éclairages sur les travaux d'une Commission ».

Donc, je peux donner la parole au Président WAR mais c'est pour qu'il se conforme à l'alinéa 1 de cet article 70, c'est-à-dire ce qu'il nous dira ici c'est pour apporter des éclairages sur les travaux de la Commission en dehors de toute autre question qu'il pourrait évoquer dans le cadre de son intervention.

Mon rôle est d'appliquer et de faire appliquer le Règlement intérieur. Alors, sous le bénéfice de cet éclairage, je demande au Président WAR de prendre la parole pour venir donner ces éclairages. Après lui, j'indiquerai aussi qu'il y a quatre de nos collègues qui ont demandé la parole au nom de l'article 78 pour une explication de vote et quand on y arrivera j'expliquerai également ce que dit l'article.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

MONSIEUR DJIBRIL WAR

Merci, Monsieur le Président.

Je commencerais tout d'abord par saluer Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et ses collaborateurs. J'aurais bien pu à la limite me passer de cette intervention si, par ailleurs, les principes de démocratie et cette nouvelle orientation de l'Assemblée qui opte une rupture aurait pu quand même être une réalité. Mais, à mon grand regret, je constate que cette rupture n'est que du leurre.

J'ai beaucoup de respect pour cette institution, pour m'appesantir là-dessus ; je crois que, en son temps et dans les lieux indiqués, cette affaire sera réglée de la manière la plus radicale pour que des décisions à l'emporte pièce ne se passent dans cette illustre Assemblée. Nous sommes des députés nous tous et nous avons droit au respect dans le cadre de la répartition des temps de parole. Il n'y a pas de rapport de maître et d'apprenti dans cette illustre Assemblée ; je pense bien que cette mise au point est bien allée à qui de droit.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Cette auguste Assemblée nous a fait l'honneur de nous confier la Commission des lois, une Commission qui a travaillé d'arrache pied tout au long de ses dernières journées et, croyez- moi, la tâche n'a pas été facile. Et, il est arrivé lors de ses différentes séances, que d'honorables députés aient eu à

s'offusquer de certaines formules qui avaient été intégrées malencontreusement dans les travaux de discussion et dans le rapport.

Je voudrais donc, à travers ma personne, présenter des excuses à toutes les personnes qui se sont senties offensées par certains propos, parce qu'il n'a jamais été question pour nous de dire que le Sénat est une institution de trop, qui n'est pas utile. Ce n'est même pas en phase avec les propos de l'initiateur de ce projet de loi.

Donc, j'aurais bien voulu apporter cette précision et réitérer toutes mes excuses à toutes ces personnes.

Ce que je voudrais dire pour terminer, aujourd'hui, je crois que les libéraux sont mieux placés pour réitérer les actes d'humanisme et de générosité dont a toujours fait montre notre père, Maître Abdoulaye Wade, qui a eu à faire ce premier pas lors des inondations de 2007. Donc, il ne faudrait pas aujourd'hui, que l'on puisse dire : « Ce n'est pas votre honneur, que ce prétexte, que ce report des élections en 2007 n'était qu'une escroquerie politique, un leurre ». Vous, frères et sœurs libéraux, il vous appartient en tout cas de perpétuer cet acte d'humanité et de générosité.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue. Je voudrais rappeler que la désignation de ceux qui interviennent dans ce type de débat est faite au niveau des Présidents et des membres des Groupes parlementaires, ainsi que la répartition du temps de parole est faite au même niveau. Je recommande donc aux honorables collègues de bien vouloir veiller à participer tous à ces concertations afin que, au moment où on établit les listes, tout soit autant que possible parfait.

Je voulais donner cette information pour tous les collègues. Sont arrivées sur le bureau du Président six demandes, et ces collègues vont avoir la parole après les réponses de Madame le Ministre pour des explications de vote. C'est avant qu'on ne passe au vote de l'ensemble du texte qui est proposé. Donc, je vais maintenant donner la parole à Madame le Ministre, après nous arriverons à la phase dernière des explications de vote, parce qu'il y a 6 collègues qui demandent à parler. Madame le Ministre, vous avez la parole.

MADAME LE MINISTRE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Honorables députés,

Ce n'est pas tous les jours que l'occasion est donnée de participer à un texte de grandeur nature du fonctionnement de nos institutions, puisque pour la première fois un texte redescend à la chambre basse depuis son existence mais quelque part, je m'en honore.

Honorables députés, ce projet de loi entre, en réalité, dans le cadre d'un nouveau style de gouvernance qui prend toute la mesure des urgences et des attentes de nos concitoyens.

... **(Passage en Wolof)**...

Je n'ai jamais été pour l'afro pessimisme qui a tout le temps prévalu de par le monde. Je reste convaincue que nous avons les capacités et le moral pour améliorer le sort de nos concitoyens. Pour se faire, il y a quand même plusieurs conditions parmi lesquelles celles de savoir utiliser judicieusement nos ressources qui ne sont pas pléthoriques, qui ne sont pas nombreuses, qui ne sont hélas pas celles de la France, ni celles des Etats-Unis ni du Canada ; elles sont celles du Sénégal, celles d'un pays en développement.

Et c'est pourquoi nous parlons d'un style de gestion sobre et efficace, qui nous permet d'utiliser au mieux possible l'ensemble de nos ressources.

Cela étant dit, dans une démocratie moderne, riche, comme je l'avais dit lors de mon premier passage, dans le meilleur des mondes, un Sénat est toujours utile. Seulement, à l'étape où nous nous trouvons, vu les souffrances de nos populations, nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas économiser toutes les ressources que nous pouvons.

Ceci étant dit, les compétences du Sénat, comme le projet de loi nous l'indique seront transférées à l'Assemblée nationale ; il n'a jamais été dit dans le texte que les compétences seront supprimées. Ces compétences vous reviendront et l'Assemblée que vous constituez ne s'en trouvera que plus

renforcée ; donc, le travail des Sénateurs n'est pas quelque chose qui disparaît mais, il se retrouve entre de bonnes mains, pour bon usage.

Je voudrais en profiter d'ailleurs pour faire quelques éclaircissements en matière de budget. Pour l'année budgétaire 2012, le budget du Sénat voté est exactement de 7 234 850 000 ; voilà ce qui sera alloué aux inondations. 7 milliards ! Nous avons eu, par le passé, l'habitude de parler de milliards mais c'est beaucoup d'argent encore une fois ; nous pouvons alléger beaucoup de souffrances avec 7 milliards.

Ce budget était, en 2011, de 4 614 850 000. Il y a eu une inflation, si vous l'avait constaté, de plus de 2 600 000 000 ; lorsqu'on parle d'utiliser rationnellement nos ressources afin de les affecter à alléger les souffrances de nos concitoyens, voilà de quoi il s'agit.

Un certain nombre de questions m'ont été posées Monsieur le Président, Honorables députés, dont la lancinante et importante question de l'avenir des travailleurs du Sénat.

Je crois que beaucoup d'entre vous ont soulevé cette inquiétude, il a été mis sur place une commission pour réfléchir en profondeur sur les possibilités de redéploiement. Voilà la solution prioritaire que le Gouvernement va retenir, celle de redéployer le personnel autant que possible.

Pour le Conseil économique et social, on m'a posé la question de savoir comment il sera désigné, je l'ai dit la dernière fois, une loi organique portera fonctionnement et désignation des membres de ce Conseil économique, social et environnemental sur des bases que nous connaissons puisque, n'oublions pas que cet organe est consultatif. Il permettra de faire entendre les voix des différents secteurs de la Nation, les voix aussi d'experts venant de différents horizons, afin qu'ils puissent apporter leur contribution aux politiques de développement économique, social et environnemental, compte tenu de l'importance, aujourd'hui, de l'Environnement dans nos politiques de développement.

Il y a eu aussi une question sur les contributions, je voudrais en profiter pour rendre hommage à tous nos concitoyens qui, chacun selon ses moyens, a tenu à contribuer à sa manière. Ils sont venus de loin, de près, certains apportant 1000 francs, 5000 francs, chacun y allant de sa générosité et cela

prouve, encore une fois, que nous sommes un peuple solidaire, et je voudrais les inviter justement à continuer, à poursuivre cet effort sur le temps, parce qu'en tant que pays pauvre, la solidarité reste une de nos ressources les plus importantes.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,

Je voudrais encore une fois me réjouir, de l'occasion qui m'a été donnée de revenir pour la première fois en deuxième lecture. Cet exercice ne s'est pas souvent fait, en réalité jamais fait, et c'est toujours un plaisir de faire l'objet d'une expérimentation.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Madame le Ministre.

Nous arrivons maintenant au temps des explications de vote. Je vais rappeler, pour ce qui concerne les explications de vote, ce que dit l'article 78, dans son avant dernier alinéa, page 43 du Règlement intérieur. Le texte est clair : « Avant le vote sur l'ensemble » ; donc, tout à l'heure après la présentation du projet de loi, article par article, nous allons passer aux prises de parole.

Le texte dit ceci : « Avant le vote sur l'ensemble du texte, sont admises des explications sommaires... », L'adjectif est extrêmement important en la matière, c'est la loi qui le dit, « ... d'une durée maximale de cinq minutes pour chaque orateur ». Nous allons passer maintenant à la présentation du projet, article par article et après on reviendra sur ça. Je donne la parole au Rapporteur, notre collègue Idrissa DIALLO.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article premier : « le Sénat prévu à l'article 6 de la Constitution est supprimé, en conséquence les articles 6, 41, 51, 59,60-1, 62, 63, 65, 67,68, 71, 74, 79, 80, 82, 83, 84, 85 et 100 sont modifiés ainsi qu'il suit :... ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets l'article premier aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Article 2 !

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 2 : « ...Les compétences exercées par l'Assemblée nationale et le Sénat sont dévolues à l'Assemblée nationale. En conséquence, les articles 52, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 77, 78, 82, 92, 95, 101, et 103 sont modifiés ainsi qu'il suit ... ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article 2.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté l'article 2.

Article 3 !

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 3 : « le poste de Vice- président prévu par l'alinéa 2 de l'article 7/26 de la Constitution est supprimé. En conséquence les articles 26 et 50 sont modifiés ainsi qu'il suit :... ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article 3.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté l'article 3.

Article 4 !

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 4 : « la suppléance du Président de la République prévu à l'article 39 de la Constitution est assurée, le cas échéant, par le Président de l'Assemblée nationale dans les conditions prévues par ledit article. En conséquence, l'article 39 est ainsi rédigé :... ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article 4.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté l'article 4 du projet.

Article 5.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 5 : le Conseil économique et social prévu à l'article 6 de la Constitution est supprimé et remplacé par le Conseil économique, social et environnemental. En conséquence, les articles 6 et 87-1 ainsi que l'intitulé du titre 7-1 sont rédigés ainsi qu'il suit :... ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je mets aux voix l'article 5.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté l'article 5.

Avant que le vote n'intervienne sur l'ensemble, conformément à l'avant dernier alinéa de l'article 78, je vais donner la parole successivement à nos collègues

Abdou MBOW, Moustapha Cissé LO, Mously DIAKHATE, El Hadji Moustapha DIOUF, Modou DIAGNE et Aïssatou MBODJ.

Comme il s'agit d'explications de vote, j'invite les collègues à se limiter à cela.

Si les interventions consistent à compléter des interventions antérieures- la bonne foi des camarades ne pouvant être mise en cause- ou pour ceux qui n'étaient pas déjà intervenus, à intervenir comme ils auraient souhaité le faire pendant que leur tour de parole était passé, conformément aux dispositions acceptées ensemble par les deux Groupes et par les non-inscrits, je serai obligé malheureusement de leur couper la parole. C'est le Règlement intérieur qui le dit et j'ai l'obligation de l'appliquer.

Dès qu'on a fini de lire la liste, on ne peut plus l'ouvrir. Je suis désolé. C'est le Règlement intérieur qui le dit.

Notre Collègue Abdou MBOW a la parole.

MONSIEUR ABDOU MBOW

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Je vais voter le projet de loi parce que le Président de la République Macky SALL nous a permis de voir dans l'histoire politique du Sénégal, un Sénat qui, pour la première fois de son existence, a joué son rôle. Parce que c'est la première fois dans l'histoire du Sénégal qu'on voit un Sénat retourner un projet de loi à l'Assemblée nationale. Ne serait-ce que pour cela, je vais voter le projet de loi.

Deuxièmement, je vais voter le projet de loi parce que... **(Passage en Wolof)**...

...Donc, je pense que les républicains ont répondu à l'appel. Ne serait-ce que pour cela, parce que ... **(Passage en Wolof)**...

D'autre part, je croyais que seuls les jeunes étaient capables de recevoir des consignes de leur parti politique, de les mettre sur feuille et de venir ici les lire devant leurs collègues. Mais malheureusement, j'ai découvert aujourd'hui des

grands qui sont des experts en la matière. Ne serait-ce que pour cela, je vais voter le projet de loi.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Moustapha Cissé LO.

MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LO

Merci, Monsieur le Président.

Madame, Monsieur les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Collaborateurs des Ministres,

Mes chers Collègues,

Nous voici réunis pour la seconde fois autour du projet de loi constitutionnel relatif à la suppression du Sénat, de la Vice-présidence, et du Conseil économique et social. J'ai voté ce texte de loi constitutionnelle parce que certains libéraux, au lieu de faire amende honorable après les forfaitures commises, s'adonnent à des pratiques indignes. Ils ont oublié le chaos sécuritaire des douze dernières années de leur règne : la corruption, l'asphyxie économique, l'agonie d'un pays saigné à blanc pour ne retenir qu'une seule chose, la nostalgie d'un orgueil perdu.

J'ai voté parce que leur attachement égoïste à des privilèges indûment... **[Inaudible]**... expliquent à elle seule l'opposition de certains sénateurs et députés libéraux au projet de loi portant suppression du Sénat.

Beaucoup de Sénégalais ont salué....

Mais, Monsieur le Président, j'ai dit pourquoi j'ai voté. Qu'on me donne cinq minutes, je ne développe rien.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Si vous sortez de l'espace de l'explication de vote, en intervenant, je suis obligé de vous arrêter.

MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LO

Je vais conclure.

Beaucoup de Sénégalais ont salué la volonté du Président Macky SALL de proposer la suppression du Sénat afin d'utiliser les ressources destinées à son fonctionnement, à la solution de la problématique des inondations. Les libéraux savent pertinemment que le Sénat, émanation de l'Exécutif, au regard du mode de désignation de la majorité de ses membres, en plus de ne pas être utile, est budgétivore.

En effet, une institution légitime, utile, crédible aurait été maintenue malgré les inondations et aurait mobilisé les citoyens contre elle. La copie aveugle d'institutions d'ailleurs, en plus de la volonté de caser les politiciens résume à elle seule l'histoire du Sénat depuis sa première version. C'est pourquoi, son excellence Macky Sall, avec le soutien de la majorité des Sénégalais ira jusqu'au bout dans le beau processus de la suppression du Sénat.

En tout cas, avec ces questions institutionnelles, le Président Macky Sall a une opportunité historique d'être celui sous la présidence de qui notre pays aura fait un autre saut qualitatif en le dotant d'institutions crédibles et stables, qui feront la fierté de tous.

... (Passage en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est maintenant à notre collègue Mously DIAKHATE. Mously se retire, donc, la parole est donnée à notre collègue El Hadji Moustapha DIOUF.

MONSIEUR MOUSTAPHA DIOUF

Monsieur le Président,

... (Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Modou DIAGNE.

MONSIEUR MODOU DIAGNE

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

... (Intervention en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Président Modou Diagne Fada, je vous demande au nom du contenu du règlement intérieur, de terminer votre explication de vote parce que vous êtes maintenant dans le fond du sujet et vous revenez au débat.

Je suis désolé.

MONSIEUR MODOU DIAGNE

... (Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Aïssatou MBODJ, et c'est la dernière intervention.

UN DEPUTE

...(Brouhaha)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Madame, je suis extrêmement désolé. L'article 18 du règlement intérieur me donne la possibilité de répéter que quand une liste est close, on ne peut plus l'ouvrir. Regardez l'article 18 du Règlement intérieur, la dernière ligne !

Madame Aïssatou MBODJ, vous avez la parole.

MADAME AÏSSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

... (Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, chère Collègue. Je vais maintenant, comme le prévoit la procédure mettre aux voix l'ensemble du texte.

Articles 1, 2, 3, 4 et 5.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ? Ils sont neuf.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Deux.

L'Assemblée a adopté, en conséquence de ce que nous constatons, le texte du projet de loi.

-4-

FIN DE LA SEANCE

Mes chers Collègues, avant de vous proposer que nous levions cette séance, je voudrais indiquer que, vendredi 21 septembre 2012 à 09 h 30 dans cette salle, nous allons avoir une plénière qui nous permettra de clôturer la présente session extraordinaire de l'Assemblée de la XII^e Législature.

Je rappelle que demain, mercredi 19 septembre 2012, à 09 heures précises, au King Fahd Hôtel, c'est-à-dire le Méridien Président- il n'y en a qu'un seul à Dakar- le Congrès réunissant selon la Constitution, l'Assemblée nationale et le Sénat va se tenir. S'il vous plaît, nous invitons tous les députés à être à l'heure pour le démarrage des travaux du Congrès demain à 09 heures.

Il n'y a pas d'observations ?

... (Passage en Wolof)...

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.